



Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة · 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 · Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes · Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secretariat of the Stockholm Convention
International Environment House 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Geneva
Switzerland

Telephone: +41 22 917 87 29
Facsimile: +41 22 917 80 98
E-mail: ssc@pops.int
Website: www.pops.int

Votre référence :

Dossier :

Notre référence :

Date : Genève, le 16 août 2007

Objet : Demande d'informations requises pour donner suite aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion

À L'ATTENTION DE : Points de contact officiels du PNUE
Points focaux nationaux de la Convention de Stockholm
Chefs de délégation à la troisième réunion de la Conférence des Parties

CC: Représentants permanents auprès des Nations Unies à Genève

Cher/Chère Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa troisième réunion, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 30 avril au 4 mai 2007, la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a approuvé les décisions contenues dans l'Annexe I du compte rendu de la réunion, document UNEP/POPS/COP.3/30. Ce compte rendu peut être visualisé à partir du site Internet de la Convention : www.pops.int. Bon nombre des décisions comprenaient des invitations à fournir des informations, adressées aux Parties et à d'autres organisations.

La présente lettre a pour objet de solliciter les informations demandées dans les décisions adoptées par la Conférence des Parties. Pour vous permettre d'y répondre plus facilement, vous trouverez ci-joint les demandes individuelles ordonnées autour des décisions correspondantes. Les informations se rapportant à chacune des décisions peuvent être envoyées séparément, compte tenu du fait que la date limite d'envoi varie pour chacune.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter David Ogden au Secrétariat de la Convention de Stockholm, soit par téléphone : +41-22-917-8190, soit par fax : +41-22-917-8098, ou par courrier électronique : ssc@pops.int.

Dans l'attente de recevoir vos contributions, veuillez croire, Cher/Chère Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Maged Younes

Secrétaire exécutif par intérim
Secrétariat de la Convention de Stockholm sur
les polluants organiques persistants

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 1

Décision : SC-3/1 : **Financement et budget pour l'exercice biennal 2008-2009**

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* le Président de la Conférence des Parties et le Chef du secrétariat à écrire aux Parties qui n'ont pas payé leur contribution dans les délais impartis, en leur faisant comprendre l'importance de payer leurs arriérés antérieurs à 2006 et de payer en temps voulu pour l'année 2007 ;
- *Invite* les Parties à noter que les contributions au budget opérationnel pour toute année civile donnée doivent être versées au 1^{er} janvier de cette même année et les exhorte à payer leur contribution rapidement et en totalité ;
- *Demande* au Secrétariat de notifier aux Parties le montant de leur contribution pour toute année donnée avant le 15 octobre de l'année précédente. La liste des contributions de chaque Partie est jointe en annexe à la présente lettre.
- *Prend note* des estimations concernant le financement des activités dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale figurant dans le tableau 3 de la présente décision et elle exhorte les Parties et invite les autres entités à contribuer à ce fonds. Le tableau 3 est joint en annexe à cette lettre.

Demande adressée à :

- Parties
- Autres (y compris États non Parties, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales), dernière demande ci-dessus uniquement

Date limite d'envoi :

- 1^{er} janvier de chaque année civile pour le paiement de la contribution

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 1
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 2

Décision : SC-3/3: Révision du processus d'examen des inscriptions au Registre des dérogations spécifiques

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Rappelle* à chaque Partie qui jouit d'une dérogation spécifique inscrite au registre et cherche à obtenir une prorogation de cette dérogation, de soumettre un rapport au Secrétariat au moins douze mois avant la quatrième réunion de la Conférence des Parties, en 2009, justifiant la nécessité de maintenir l'inscription de cette dérogation, et de fournir les informations requises pour le processus d'examen ;

Demande adressée à :

- Parties jouissant de dérogations spécifiques inscrites au registre

Date limite d'envoi :

- 3 mai 2008

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 2
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Paul Whyllie
Administrateur de programme
Secrétariat de la Convention de Stockholm
Tél. : +41 22 917 8305
E-mail : pwhyllie@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 3

Décision : SC-3/5 : Directive concernant les meilleures techniques disponibles et directives provisoires concernant les meilleures pratiques environnementales

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les Parties et autres organisations à faire part au Secrétariat de leurs réactions quant à leur expérience de la mise en œuvre du projet révisé de directives sur les meilleures techniques disponibles et des directives provisoires sur les meilleures pratiques environnementales ;
- *Encourage* les Parties et les observateurs à échanger des informations sur leurs expériences de la mise en œuvre des directives par des moyens informatiques, tels que les groupes de discussion électronique, facilités, le cas échéant, par le biais du Secrétariat

Demande adressée à :

- Parties
- Autres (y compris États non Parties, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales)

Date limite d'envoi :

- 31 décembre 2008

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 3
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 4

Décision : SC-3/6 : Revue et actualisation continues de l'Outil spécialisé (Toolkit) pour l'identification et la quantification des rejets de dioxine et de furanes

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les Parties, les États non Parties à la Convention, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur industriel, à préparer des données et des informations pertinentes sur les substances chimiques listées dans l'annexe C, telles qu'elles ont été identifiées lors du processus de revue et d'actualisation de l'Outil spécialisé (Toolkit), et de communiquer ces données et informations au Secrétariat ;

Demande adressée à :

- Parties
- Autres (y compris États non Parties, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur industriel)

Date limite d'envoi :

- Dès leur disponibilité ; avant le 30 septembre 2008 au plus tard

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 4
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 5

Décision : SC-3/8 : Plans nationaux de mise en œuvre

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Encourage* les Parties pour lesquelles la date limite de soumission des plans nationaux de mise en œuvre est passée, à soumettre leurs plans dès que possible si elles ne l'ont pas encore fait ;
- *Invite* les Parties à donner au Secrétariat une idée de leurs principales priorités quant à la mise en œuvre de leur plan national de mise en œuvre pour la période 2007-2015 ;
- *Invite* les Parties et autres organisations à faire part de leurs observations sur la base de leur expérience de l'application du *projet de directives sur l'évaluation sociale et économique en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants* quant à la manière d'en améliorer l'utilité ;

Demande adressée à :

- Parties
- Autres (y compris États non Parties, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales), dernière demande ci-dessus uniquement

Date limite d'envoi :

- La Conférence des Parties n'a pas fixé de date limite ; toutefois, il est demandé d'envoyer les informations déjà disponibles avant le 30 novembre 2007
- Quant aux nouvelles informations, prière de les envoyer dès leur disponibilité

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 5
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 6

Décision : SC-3/11 : Assistance technique

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les Parties, les organisations internationales concernées et les organisations non gouvernementales à fournir des informations quant à leurs expériences de la mise en œuvre des directives concernant l'assistance technique et le transfert de technologie adoptées aux termes de la décision SC-1/15 de la Conférence des parties

Demande adressée à :

- Parties
- Organisations internationales concernées et organisations non gouvernementales

Date limite d'envoi :

- La Conférence des Parties n'a pas fixé de date limite ; toutefois, il est demandé d'envoyer les informations déjà disponibles avant le 31 octobre 2008 pour qu'elles puissent être incluses dans le rapport que le Secrétariat doit préparer sur cette question et remettre à la Conférence lors de sa quatrième réunion.

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 6
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 7

Décision : SC-3/14 : Mobilisation de ressources

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite*, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 13 de la Convention, les pays développés Parties à la Convention, d'autres Parties et d'autres sources éventuelles, y compris les institutions de financement et le secteur privé, à fournir des informations concernant les différentes manières dont ils peuvent apporter un soutien à la Convention

Demande adressée à :

- Pays développés Parties à la Convention,
- Autres Parties et autres sources possibles de mobilisation de ressources, y compris les institutions de financement concernées, et
- Le secteur privé

Date limite d'envoi :

- La Conférence des Parties n'a pas fixé de date limite ; toutefois, il est demandé d'envoyer les informations déjà disponibles avant le 31 octobre 2008 pour qu'elles puissent être incluses dans le rapport que le Secrétaire doit préparer sur la question et remettre à la Conférence lors de sa quatrième réunion.

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 7
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétaire de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 8

Décision : SC-3/15 : Évaluation des besoins

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les Parties et autres organisations à fournir les informations voulues nécessaires pour entreprendre l'évaluation des besoins en financement 2010-2014;

Demande adressée à :

- Parties
- Autres (y compris États non Parties, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales ; secrétariat des accords environnementaux multilatéraux).

Date limite d'envoi :

- 31 octobre 2008

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 8
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098

Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 9

Décision : SC-3/16 : Directives complémentaires portant sur les mécanismes financiers

Soutien demandé :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur industriel et les organisations intergouvernementales à participer à l'élaboration du plan d'activités pour la promotion d'un partenariat mondial en vue de l'élaboration et de l'usage de produits, de méthodes et de stratégies de substitution pouvant remplacer le DDT pour la lutte contre les vecteurs de maladies et incite le Fonds pour l'environnement mondial, les bailleurs de fonds et autres agences de financement à fournir des ressources financières et autres pour permettre de financer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'activités ;

Demande adressé à :

- Parties
- Autres (y compris les États non Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que les industries), le Fonds pour l'environnement mondial, les bailleurs de fonds et autres agences de financement.

Date limite d'envoi :

- La Conférence des Parties n'a pas fixé de date limite ; toutefois, des fonds devront être mis à disposition avant février 2008 pour préparer le plan d'activités.

Pour les annonces de contributions financières, envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 9
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Paul Whyllie
Administrateur de programme
Secrétariat de la Convention de Stockholm
Tél. : +41 22 917 8305
Courrier électronique : pwhyllie@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 10

Décision : SC-3/17 : Deuxième réexamen des mécanismes financiers

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Encourage* les Parties à soumettre au Secrétariat les informations pertinentes concernant l'expérience qu'elles ont acquises en menant des activités financées par des mécanismes financiers, ceci pouvant inclure leur évaluation des mécanismes financiers au moyen des critères de performance décrits en annexe à la présente décision.

Demande adressée à :

- Parties
- Fonds pour l'environnement mondial
- Organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres parties prenantes concernées
- Autres entités intéressées apportant une assistance technique et un soutien financier multilatéraux, régionaux et bilatéraux

Date limite d'envoi :

- 30 septembre 2008

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 10
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 11

Décision : SC-3/18 : Préparation de rapports

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Invite* les Parties qui ne l'ont pas encore fait à remettre leur rapport national au titre de l'article 15 de la Convention Parties au plus tard le 31 juillet 2007 ;
- *Invite* les Parties à faire part de leurs observations quant à leur expérience de l'utilisation du système électronique pour la soumission de rapports au Secrétariat avant le 31 décembre 2007

Demande adressée à :

- Parties

Date limite d'envoi :

- 31 juillet 2007 pour la première demande et 31 décembre 2007 pour la deuxième demande

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 11
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

**Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties
à la Convention de Stockholm lors de sa troisième réunion**

Demande 12

Décision : SC-3/22 : Communication officielle avec les Parties et les observateurs

Informations demandées :

La Conférence des Parties :

- *Exhorte* les Parties qui ne l'ont pas encore fait à nommer, en application de la décision SC-2/16, des points de contact officiels chargés d'assurer les fonctions administratives et responsables de la communication officielle dans le cadre de la Convention des Parties
- *Invite* les Parties et les États non parties à la Convention de confirmer leurs points focaux actuels ou de nommer de nouveaux points focaux en vue de l'échange d'informations.

Demande adressée à :

- Parties
- États non Parties à la Convention

Date limite d'envoi :

- Pour la nomination des points de contact officiels, à l'entrée en vigueur de la Convention, à quelque moment que ce soit, et
- 31 décembre 2007 pour la nomination du point focal national

Le Secrétariat invite également tout État non Partie à la Convention qui souhaiterait nommer un point de contact officiel à le faire.

Prière d'envoyer les informations au :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : COP-3 – Demande d'informations 12
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41-22-917-8098
Courrier électronique : ssc@pops.int

Envoyer de préférence les informations par courrier électronique.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm, à l'adresse suivante : ssc@pops.int

Table 3
Estimates for activities under the Special Trust Fund (SV TF) for the biennium 2008–2009
(in United States Dollars)

		2008	2009
10	Project personnel component		
	1200 Consultants		
	1204 Consultants Toolkit	10,000	10,000
	1206 Consultant reporting (Article 15)	20,000	0
	1208 POPs waste consultants	65,000	0
	1209 NIP consultants	10,000	0
	1299 Total Consultants	105,000	10,000
	1330 Conference services		
	1331 NIP conference services	60,000	10,000
	1399 Total consultants	60,000	10,000
16	Travel on official business		
	1601 POPs waste travel	35,000	15,000
	1602 NIPS staff travel	48,000	10,000
	1699 Total reporting cost	83,000	25,000
1699	Component total: miscellaneous	248,000	45,000
20	Sub-contract component		
	2201 POPRC country activities	0	50,000
	2202 NIPS subcontracts	60,000	15,000
	2203 Toolkit emission factors	300,000	0
	2204 Toolkit revision of toolkit	30,000	0
	2205 POPs monitoring data	300,000	200,000
	2206 POPs capacity enhancement in regions	400,000	150,000
	2299 Total reporting cost	1,090,000	415,000
2999	Component total: Miscellaneous	1,090,000	415,000
30	Training Component		
	3300 Meetings: participant travel and DSA		
	3301 Conference of the Parties	0	500,000
	3302 POPs Review Committee	60,000	60,000
	3303 Toolkit participant travel	45,000	45,000
	3304 Reporting training (Article 15)	60,000	60,000
	3305 BAT/BEP training participant travel	100,000	10,000
	3306 POPs waste participant travel	100,000	50,000
	3307 NIPS training	380,000	50,000
	3308 POPs training participant travel	200,000	0
	3309 Effectiveness evaluation participant travel	100,000	100,000
	3399 Total meetings: participant travel and DSA	1,045,000	875,000
3999	Component total: Training	1,045,000	875,000
50	Miscellaneous component		
	5200 Reporting cost		
	5201 Reports on effectiveness evaluation	30,000	30,000
	5202 Reporting users' manual translation in 3 languages (Article 15)	15,000	15,000
	5299 Total Reporting cost	45,000	45,000
5999	Component total: Miscellaneous	45,000	45,000
99	TOTAL DIRECT COST	2,428,000	1,380,000
	PROGRAMME SUPPORT COSTS (13%)	315,640	179,400
	GRAND TOTAL	2,743,640	1,559,400

Table 4

Assessed Contributions to the General Trust Fund for the 2008–2009 biennium
(in United States dollars)

Operational Budget 2008: 3,913,952

Operational Budget 2009: 3,936,600

		United Nations Scale of assessment 2006	Scale with 22% ceiling and 0,01% base	Assessed contributions per Party	Assessed contributions per Party
<i>Member State</i>		<i>Percentage</i>	<i>Percentage</i>	2008	2009
1	Albania	0.006	0.010	391	394
2	Algeria	0.085	0.124	4,852	4,880
3	Angola	0.003	0.010	391	394
4	Antigua and Barbuda	0.002	0.010	391	394
5	Argentina	0.325	0.474	18,550	18,658
6	Armenia	0.002	0.010	391	394
7	Australia	1.787	2.606	101,998	102,588
8	Austria	0.887	1.294	50,628	50,921
9	Azerbaijan	0.005	0.010	391	394
10	Bahamas	0.016	0.023	913	919
11	Bahrain	0.033	0.048	1,884	1,894
12	Bangladesh	0.010	0.015	571	574
13	Barbados	0.009	0.010	391	394
14	Belarus	0.020	0.029	1,142	1,148
15	Belgium	1.102	1.607	62,900	63,264
16	Benin	0.001	0.010	391	394
17	Bolivia	0.006	0.010	391	394
18	Botswana	0.014	0.020	799	804
19	Brazil	0.876	1.277	50,000	50,290
20	Bulgaria	0.020	0.029	1,142	1,148
21	Burkina Faso	0.002	0.010	391	394
22	Burundi	0.001	0.010	391	394
23	Cambodia	0.001	0.010	391	394
24	Canada	2.977	4.341	169,921	170,904
25	Cape Verde	0.001	0.010	391	394
26	Chad	0.001	0.010	391	394
27	Chile	0.161	0.235	9,190	9,243
28	China	2.667	3.889	152,227	153,107
29	Comoros	0.001	0.010	391	394
30	Congo	0.001	0.010	391	394
31	Cook Islands	0.001	0.010	391	394
32	Costa Rica	0.032	0.047	1,826	1,837
33	Côte d'Ivoire	0.009	0.010	391	394
34	Croatia	0.050	0.073	2,854	2,870
35	Cyprus	0.044	0.064	2,511	2,526
36	Czech Republic	0.281	0.410	16,039	16,132
37	Democratic People's Republic of Korea	0.007	0.010	391	394

38	Democratic Republic of the Congo	0.003	0.010	391	394
39	Denmark	0.739	1.078	42,181	42,425
40	Djibouti	0.001	0.010	391	394
41	Dominica	0.001	0.010	391	394
42	Ecuador	0.021	0.031	1,199	1,206
43	Egypt	0.088	0.128	5,023	5,052
44	Eritrea	0.001	0.010	391	394
45	Ethiopia	0.003	0.010	391	394
46	European Community	2.500	2.500	97,849	98,415
47	Fiji	0.003	0.010	391	394
48	Finland	0.564	0.822	32,192	32,378
49	France	6.301	9.189	359,647	361,729
50	Gambia	0.001	0.010	391	394
51	Georgia	0.003	0.010	391	394
52	Germany	8.577	12.508	489,557	492,389
53	Greece	0.596	0.869	34,018	34,215
54	Ghana	0.004	0.010	391	394
55	Honduras	0.005	0.010	391	394
56	Iceland	0.037	0.054	2,112	2,124
57	India	0.450	0.656	25,685	25,834
58	Iran (Islamic Republic of)	0.180	0.262	10,274	10,333
59	Japan	16.624	22.000	861,069	866,052
60	Jordan	0.012	0.017	685	689
61	Kenya	0.010	0.015	571	574
62	Kiribati	0.001	0.010	391	394
63	Kuwait	0.182	0.265	10,388	10,448
64	Kyrgyzstan	0.001	0.010	391	394
65	Lao People's Democratic Republic	0.001	0.010	391	394
66	Latvia	0.018	0.026	1,027	1,033
67	Lebanon	0.034	0.050	1,941	1,952
68	Lesotho	0.001	0.010	391	394
69	Liberia	0.001	0.010	391	394
70	Libyan Arab Jamahiriya	0.062	0.090	3,539	3,559
71	Liechtenstein	0.010	0.015	571	574
72	Lithuania	0.031	0.045	1,769	1,780
73	Luxembourg	0.085	0.124	4,852	4,880
74	Madagascar	0.002	0.010	391	394
75	Maldives	0.001	0.010	391	394
76	Mali	0.001	0.010	391	394
77	Marshall Islands	0.001	0.010	391	394
78	Mauritania	0.001	0.010	391	394
79	Mauritius	0.011	0.016	628	631
80	Mexico	2.257	3.291	128,825	129,570
81	Micronesia (Federated States of)	0.001	0.010	391	394
82	Monaco	0.003	0.010	391	394
83	Mongolia	0.001	0.010	391	394
84	Morocco	0.042	0.061	2,397	2,411

85	Mozambique	0.001	0.010	391	394
86	Myanmar	0.005	0.010	391	394
87	Namibia	0.006	0.010	391	394
88	Nauru	0.001	0.010	391	394
89	Nepal	0.003	0.010	391	394
90	Netherlands	1.873	2.731	106,907	107,525
91	New Zealand	0.256	0.373	14,612	14,696
92	Nicaragua	0.002	0.010	391	394
93	Niger	0.001	0.010	391	394
94	Nigeria	0.048	0.070	2,740	2,756
95	Niue	0.001	0.010	391	394
96	Norway	0.782	1.140	44,635	44,893
97	Oman	0.073	0.106	4,167	4,191
98	Panama	0.023	0.034	1,313	1,320
99	Papua New Guinea	0.002	0.010	391	394
100	Paraguay	0.005	0.010	391	394
101	Peru	0.078	0.114	4,452	4,478
102	Philippines	0.078	0.114	4,452	4,478
103	Portugal	0.527	0.769	30,080	30,254
104	Qatar	0.085	0.124	4,852	4,880
105	Republic of Korea	2.173	3.169	124,030	124,748
106	Republic of Moldova	0.001	0.010	391	394
107	Romania	0.070	0.102	3,995	4,019
108	Rwanda	0.001	0.010	391	394
109	Saint Kitts and Nevis	0.001	0.010	391	394
110	Saint Lucia	0.001	0.010	391	394
111	Saint Vincent and the Grenadines	0.001	0.010	391	394
112	Samoa	0.001	0.010	391	394
113	Sao Tome and Principe	0.001	0.010	391	394
114	Senegal	0.004	0.010	391	394
115	Sierra Leone	0.001	0.010	391	394
116	Singapore	0.347	0.506	19,806	19,921
117	Slovakia	0.063	0.092	3,596	3,617
118	Slovenia	0.096	0.140	5,479	5,511
119	Solomon Islands	0.001	0.010	391	394
120	South Africa	0.290	0.423	16,553	16,648
121	Spain	2.968	4.328	169,407	170,387
122	Sri Lanka	0.016	0.023	913	919
123	Sudan	0.010	0.015	571	574
124	Swaziland	0.002	0.010	391	394
125	Sweden	1.071	1.562	61,130	61,484
126	Switzerland	1.216	1.773	69,407	69,808
127	Syrian Arab Republic	0.016	0.023	913	919
128	Tajikistan	0.001	0.010	391	394
129	Thailand	0.186	0.271	10,616	10,678
130	The Former Yugoslav Republic of Macedonia	0.005	0.010	391	394
131	Togo	0.001	0.010	391	394

132	Trinidad and Tobago	0.027	0.039	1,541	1,550
133	Tunisia	0.031	0.045	1,769	1,780
134	Tuvalu	0.001	0.010	391	394
135	Uganda	0.003	0.010	391	394
136	United Arab Emirates	0.302	0.440	17,238	17,337
137	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	6.642	9.686	379,111	381,305
138	United Republic of Tanzania	0.006	0.010	391	394
139	Uruguay	0.027	0.039	1,541	1,550
140	Vanuatu	0.001	0.010	391	394
141	Venezuela	0.200	0.292	11,416	11,482
142	Viet Nam	0.024	0.035	1,370	1,378
143	Yemen	0.007	0.010	391	394
144	Zambia	0.001	0.010	391	394
		71	100	3,913,952	3,936,600